



## Ventes d'objets virtuels légal ou non ?

Par **christophe**, le **05/09/2010** à **00:21**

Bonjour,

Dans le cadre d'un jeu vidéo en ligne ou monde virtuel , es qu'il serait légal au regard de la loi française de permettre aux "joueurs" de vendre et acheter avec de l'argent réel des objets virtuels ?

Par exemple Mr X acquiert un terrain 100 euros dans le jeu au départ vendu par un personnage/entité non joueur (donc la société qui édite le jeu) . Mr X décide de revendre ce terrain à Mr Y qui lui en propose 1000 euros.

Mr X a donc fait une plus value de 900 euros qui lui seront versées sur son compte bancaire.

Es ce légal ? si non pour quel raison ?

Au niveau comptabilité comment gérer cela ? Cela peut être vu comme un service je suppose ? Es que Monsieur X devra payer des impôts sur cette rentrer d'argent ?(je suppose que oui ^^)

Merci d'avance pour vos réponses .